



Attn.: Director General Vitcheva
European Commission - DG MARE
Joseph II 99, B-1000 Brussels

Réf. R-02-21/WG5

Bruxelles / Madrid, le 5 mai 2021

Objet : Lettre conjointe EUROPECHE-ETF-LDAC demandant la transposition des instruments juridiques internationales clés sur la sécurité maritime et les conditions de travail de pêche

En 2020, les agences spécialisées de l'ONU OMI-OIT-FAO ont conjointement publié le document « *Unir nos forces pour bâtir le secteur des pêches de demain* », qui oriente les politiques, décideurs et autres parties prenantes des secteurs halieutique, maritime et du travail, avec l'ambition d'encourager la ratification et la mise en place des instruments juridiques internationaux destinés au secteur des pêches.

Les parties prenantes représentées par le LDAC et les partenaires sociaux de l'UE dans le domaine de la pêche (dorénavant, « nous ») ne peuvent être plus d'accord avec le but premier de la communauté internationale et de l'UE d'adopter des standards internationaux favorables à des conditions de travail adéquates et sûres pour les marins, leur formation et une pêche responsable. D'autant plus que le secteur de la pêche extractive est en général reconnu comme étant l'une des professions les plus dangereuses du monde.

Pour cela, les organisations soussignées accueillent avec bienveillance la présentation de l'« *évaluation de la sécurité des navires de pêche* » au sein du programme de travail de la Commission européenne pour 2021¹. Cela aidera à traiter la question de la non-ratification de la Convention OMI de Torremolinos pour la sécurité des navires de pêche de 1977 (FVS) comme amendée. Même si cette Convention a été transposée dans l'UE par la Directive 97/70/CE, la FVS n'est pas encore entrée en vigueur et n'a été ratifiée que par six États Membres de l'UE. Une situation similaire se produit avec l'accord de l'OMI de Le Cap (CTA) de 2012, qui remplacera la FVS dès son entrée en vigueur et qui n'a été ratifié que par 8 États membres de l'UE au 1er mars 2021.

Néanmoins, nous regrettons qu'en dépit des demandes répétées des parties prenantes communautaires, la Commission européenne n'ait pas inclus dans son programme de travail une proposition de directive visant à introduire la Convention internationale de l'OMI sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille de 1995 (STCW-F 95) dans ledit *acquis communautaire*. Nous réitérons que cette action serait fondamentale pour garantir des normes de formation et de délivrance de brevets harmonisées et une meilleure sécurité maritime pour le secteur de la pêche.

¹ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2021_commission_work_programme_annexes_en.pdf

En outre, le LDAC et les partenaires sociaux de l'UE sont ravis de voir le nombre croissant de ratifications d'un autre instrument clé, la Convention de l'OIT concernant le travail dans le secteur de la pêche (C188). Danemark, Estonie, France, Lituanie, Pays-Bas, Pologne et Portugal sont les états Membres qui ont déjà ratifié cette convention.

Nous exhortons les autres États membres à ratifier aussitôt que possible le C188 car les parties prenantes voudraient consolider un *level playing field*, soit les mêmes règles du jeu pour tous, en matière de règles sociales dedans l'Union Européenne ainsi que dans le monde entier. Nous rappelons aussi que la C188 a été transposée dans la législation communautaire à travers la Directive (EU) 2017/159, Dans ce contexte, nous prions les États Membres qui n'ont pas encore mis en place la Directive dans leur acquis juridique domestique de le faire aussi vite que possible car la date-butoir était le 15 novembre 2019.

De plus, comme cela a été le cas au préalable pour le secteur du transport maritime de façon rapide, il est également important pour la Commission de présenter dès que possible une proposition de directive d'accompagnement incluant des dispositions de contrôle et d'application. C'est un élément fondamental pour établir un système harmonisé d'inspections des normes établies dans la Directive (EU) 2017/159. Nous encourageons donc fortement la Commission Européenne à inclure cette question dans son programme de travail, et DE TOUTE URGENGE.

Les parties prenantes représentées par nos organisations se sont totalement engagées à atteindre les objectifs précités et à faire avancer la dimension sociale des pêches comme une des parts des trois piliers de durabilité au plan mondial.

SIGNATURES



Juan Manuel Trujillo
Président section
pêche ETF



Ment van der Zwan
Europêche
Porte-parole au SSDC-F



Iván López van der Veen
Président du LDAC
CC de Pêche Lointaine de l'UE